



## ZP Nord Est Normandie

### Qu'est-ce que le CSE ?

Le Gouvernement a instauré la fusion des IRP et créé une instance unique de représentation du personnel, le **Comité Social et Économique (CSE)** par le biais d'une ordonnance publiée le 23 septembre 2017.

Depuis le 1er janvier 2019, les CSE ont été mis en place à la SNCF, fusionnant ainsi les DP, le CHSCT et le CE.

Cette nouvelle instance reprend donc l'ensemble des prérogatives suivantes :

- Gérer les **réclamations individuelles et collectives**,
- Traiter les questions relatives à la **Santé, Sécurité et Conditions de Travail**,
- Être informé et donner un avis sur les projets **stratégiques, économiques** ou relatifs à l'**emploi**, présentés par l'entreprise.

# C A S I

Focus et détails des reversements aux différents CASI

Pages 2 à 4



Commission Emploi et Formation

Page 5 et 6



Ce que l'UNSA-Ferroviaire a obtenu !!

Page 7

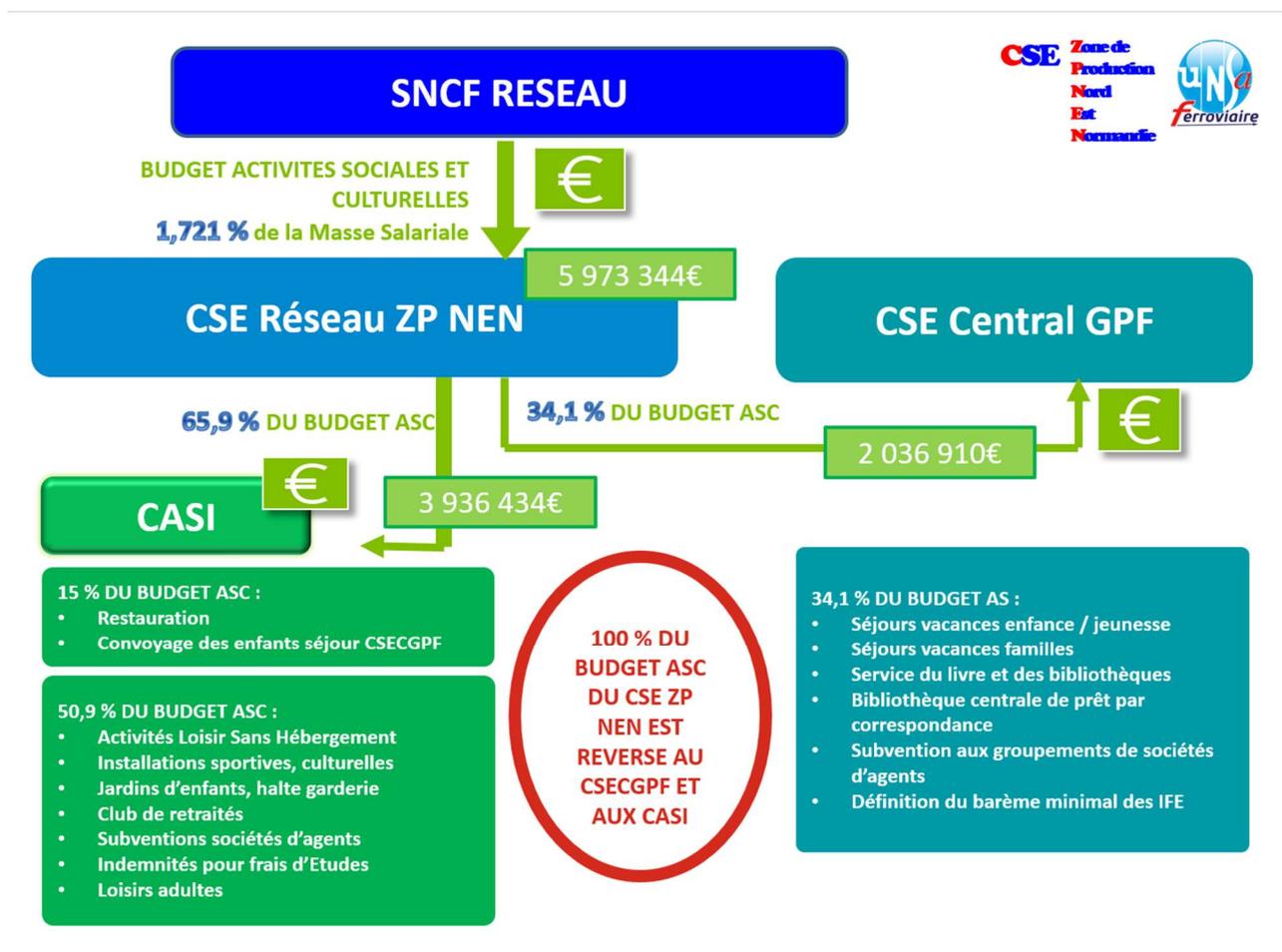


# ZP NORD-EST NORMANDIE

## FOCUS SUR LES CASI

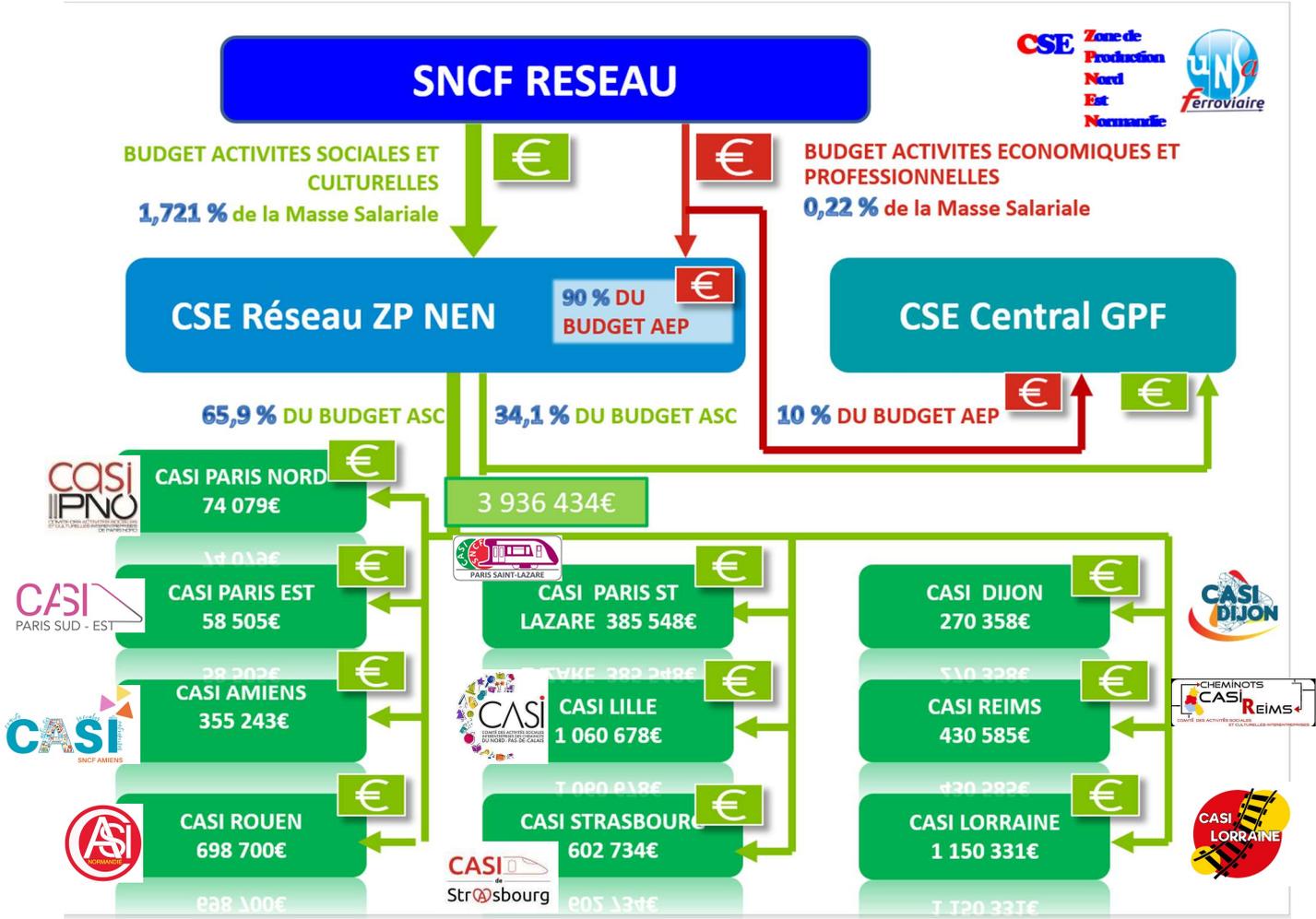
Au titre d'un accord sur les activités sociales conclu le 15 mars 2019 entre la SNCF et 3 des 4 organisations représentatives du personnel, **les CSE ont la possibilité de confier tout ou partie de leurs activités sociales aux Comités activités sociales interentreprises (CASI)**. Il en existe 23, ces derniers ont un périmètre régional qui correspond à celui des anciens CER. Cette mutualisation permet à tous les cheminots d'une même région, quel que soient leur établissement, leur branche d'activité ou la société à laquelle ils sont rattachés, de bénéficier des mêmes prestations.

- La mutualisation s'exerce pour les activités à caractère national. Sur le plan local, la mutualisation est obligatoire pour la restauration d'entreprise et le convoyage des enfants en colonies de vacances.
- Elle est optionnelle pour les autres activités sociales à caractère local comme la billetterie, les installations sportives et culturelles, les arbres de Noël, les sorties...

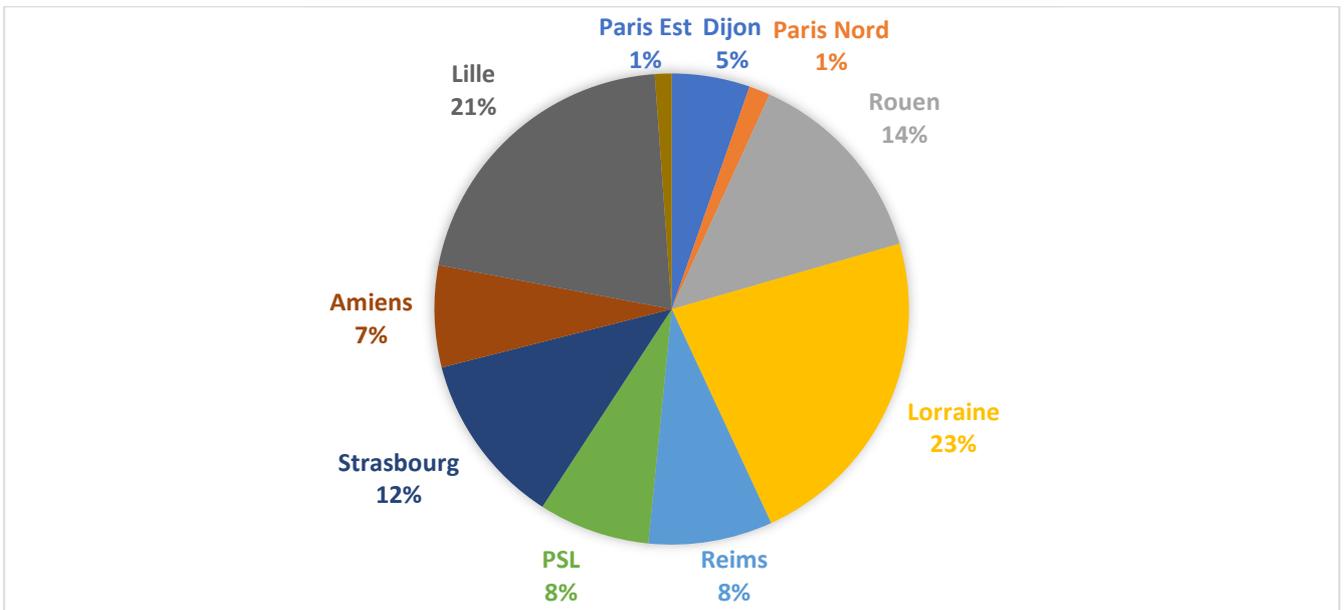




# ZP NORD-EST NORMANDIE



Répartition du budget ASC de la ZP NEN dans les CASI

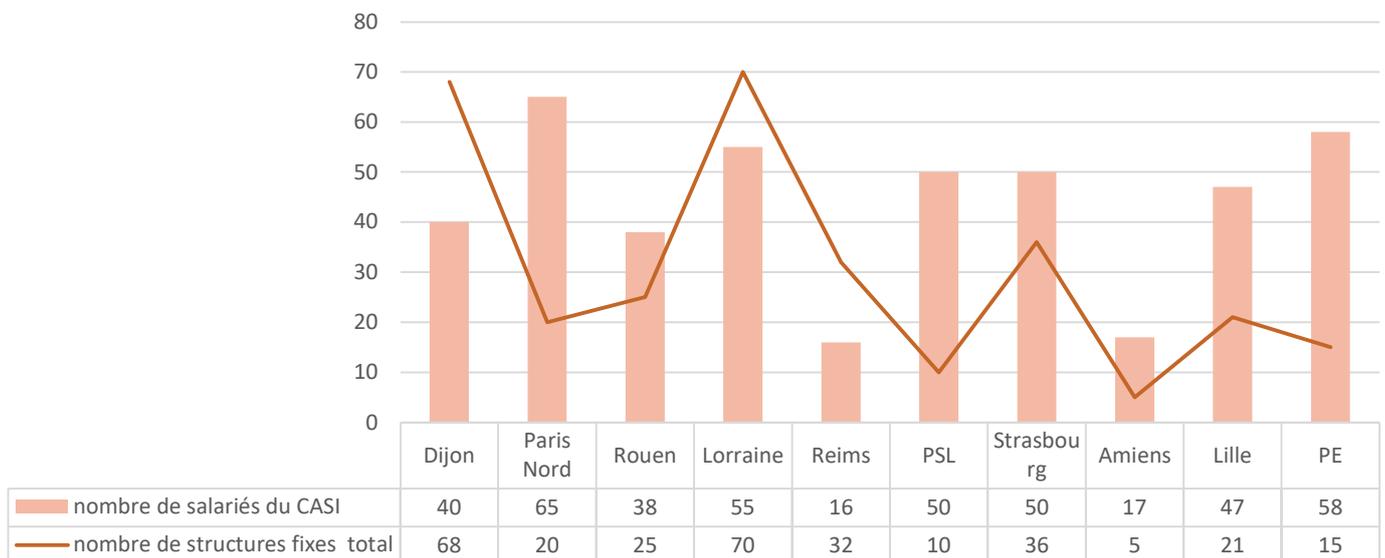




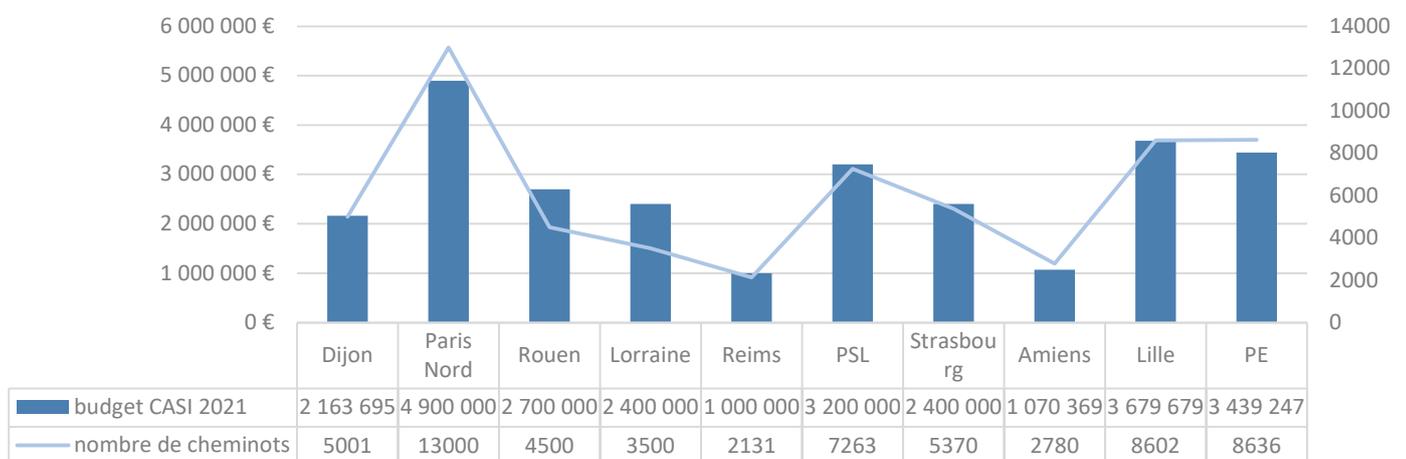
# ZP NORD-EST NORMANDIE

## DETAILS DES CASI SUR LE PERIMETRE DE LA ZP NEN

Nombre de structures fixes (IST) et nombre de salariés par CASI



Budget CASI en fonction du nombre de cheminots versant pour ce CASI



Il faut noter que le budget « activités sociales et culturelles » (ASC) représente environ 100 millions d'euros au niveau du groupe public ferroviaire.

**Cette dotation ASC représente annuellement environ 650€ par agent...**

### Le saviez-vous ?

L'UNSA-Ferroviaire, en responsabilité sur plusieurs CSE (SA SNCF, Gares et Connexions ou encore à Ingénierie & Projets, ...) a fait le choix de ne pas mutualiser la dotation ASC et plutôt, de la gérer en propre. Nous ne pouvons que constater les bons retours par la satisfaction affichée des agents relevant de ces périmètres où l'UNSA-Ferroviaire est en responsabilité.



# ZP NORD-EST NORMANDIE

## RETOUR SUR LA COMMISSION EMPLOI ET FORMATION DU 3 DECEMBRE 2021

Dans un contexte économique fragile et dans un environnement sanitaire qui l'est tout autant, les mesures drastiques chez SNCF Réseau qui ont été imposées par le seul et unique actionnaire passent, entre-autres, par une diminution de la masse salariale.

Les fonctions dites « supports » en font principalement les frais avec de nombreux réorganisation en cours et à venir (GEF, RH et communication) avec -30% des effectifs ! Le tsunami dénommé « maintenir demain » qui pourrait bien ébranler les structures de la maintenance actuelle avec - 30% des effectifs ! Nous ne doutons pas un instant que d'autres initiatives similaires suivront ! A chaque fois, ces restructurations s'appuient **sur le tout digital qui devient surtout un BUT plutôt qu'un MOYEN** tandis que l'externalisation se poursuit (- 477 agents en moyenne par an entre 2017 et 2020). Une fois de plus, l'UNSA Ferroviaire ne peut que déplorer cette baisse incessante des effectifs alors que les réseaux ferroviaires voisins embauchent et investissent massivement, orientation permise à chaque fois par l'adoption d'un PLAN CLIMAT ambitieux avec un report modal à la clef tant pour le FRET que pour le VOYAGEUR ! En France, le Climat attendra en dehors des (beaux) discours ... en trompe l'œil !

**Dans les EIC**, on observe une diminution significative des effectifs avec -7% en 2020. Pour ce faire, ils s'appuient pour partie sur **l'informatisation et la digitalisation des postes d'aiguillage**. Les agents des collèges exécution et maîtrise sont les principaux touchés. Pourtant, les difficultés de production sont légion et entraînent une dégradation importante des conditions de travail avec figeages de postes voire leur tenu par l'encadrement (par les RDuo, les Dpx et même certains Encadrants des pôles sécurité dont on se demande comment ils peuvent bien faire les KN2 par la suite ?!). Les sollicitations continues et importantes des agents de réserve sont inquiétantes et constituent l'un des principaux « talons d'Achille » du métier circulation, situation tendue à laquelle les Directions (Établissements, ZP et National) devraient prêter attention sous peine d'en payer le prix cher demain !

**Du côté de M&T**, la diminution des effectifs s'appuie principalement sur **l'externalisation**. Cette diminution est d'abord visible dans les Infrapôles contrairement aux Infralog. Cette situation (provisoire ?) laisse à penser à un changement dans l'approche de la maintenance du réseau ferroviaire même s'il est vrai qu'un réseau régénéré nécessite moins d'entretien ! Du côté des Ouvrages d'Art (OA) les effectifs affichent -6,5%, alors que la loi DIDIER du 07 Juillet 2014 impose de nouvelles contraintes dans le suivi, l'entretien et la régénération des O.A dans le but de prévenir leur détérioration ! SNCF réseau a donc besoin de ces spécialistes. La végétation désormais qualifiée de luxuriante aux abords du RFN et l'abandon du glyphosate classé CANCEROGENE imposent désormais d'autres pratiques. Outre une mécanisation renforcée, la nouvelle approche vis-à-vis du végétal nécessite d'avantage d'agents par la constitution de **brigades vertes**. Les établissements seront-ils dotés suffisamment de moyens humains tant le retard pris est conséquent ? De **nouveaux métiers apparaissent dans la maîtrise du végétal et nécessiteront de constituer rapidement en établissement des équipes « patrimoine végétale » tant les compétences nouvelles s'imposent** dans la connaissance et le traitement du végétal autrement que par une chimie dangereuse pour la santé.





# ZP NORD-EST NORMANDIE

Le **niveau de sécurité ferroviaire** est reconnu et pour autant, les moyens alloués à la formation ne sont pas à la hauteur des enjeux et des exigences pourtant mis en avant par l'Entreprise. A la lecture du document, nous relevons un taux de réalisation des formations que nous qualifions de « faible » (46%). Elle est plus élevée en ce qui concerne la formation premier emploi (62,3%) et la reconversion (66,3%). L'analyse porte sur 3 ans (période 2020-2022) et ne permet pas d'évaluer la situation d'avant crise sanitaire. Les chiffres de 2022 sont « tronqués » par le report de formations qui n'ont pu avoir lieu. La nécessité de suivre les évolutions réglementaires comme SECUFER signifie des formations de plus en plus éloignées des dates d'application au risque de mettre les agents en DANGER ! On se demande si certaines formations ne sont pas devenues des ... formalités !?



Le **maintien des compétences** est devenu une forme de parent pauvre de la formation. Ainsi de nombreuses formations se font sur des périodes très courtes (2h) ou en distanciel. On pourrait se demander par quoi sont constituées les 6 heures restantes ? La pratique du distanciel augmente de façon significative. **Nous nous interrogeons sur son efficacité au vu des connaissances techniques requises et alors que la pratique est souvent rendue nécessaire aux agents de SNCF RESEAU** afin d'en maîtriser les spécificités même s'il est indiqué que le socle des formations sera (toujours) assuré à 60 % en présentiel. Une certitude, le mode dématérialisé s'est solidement installé dans les formations mais attention aux générations 2.0 dont la prise de conscience du RISQUE est déjà atténuée !

**Les mises à jour significatives** mais également fréquentes de la réglementation nécessitent des formations de qualité pour garder un niveau de maîtrise des procédures sécuritaires. Les déploiements multiples de nouveaux outils parfois non finalisés (ODICEO par exemple) ne permettent pas une formation initiale suffisante pour que les agents puissent se les approprier et les utiliser sereinement. Les changements successifs opérés dans l'application ODICEO ne sont pas non plus suivies de formations spécifiques. Les agents sont donc livrés à eux-mêmes. Nous craignons que ceux-ci (tout comme l'Entreprise ...) préfèrent se reposer sur les acquis existants. De plus **l'attractivité du métier de formateur** nous pose question, l'Entreprise ayant du mal à en trouver. L'emploi d'alternants est quant à lui en hausse. Ils permettent (à bon compte) à l'Entreprise de bénéficier d'une prime « alternance » significative, aspect lucratif qu'elle ne cache pas y compris dans son plan de développement des compétences ! Ou l'art de perdre son âme ... Qu'en est-il des contrats pilotés ? Quel est le taux d'embauche à la suite de tels contrats ? Alors que la pénurie de candidatures de QUALITE menace la pérennité de nombreux métiers, on peut résolument se demander pourquoi le « vivier » alternants n'est-il pas davantage utilisé ?

En conclusion, la baisse des effectifs et le désinvestissement significatif sur certaines formations laissent craindre à terme un manque de performance. Pourtant, il faudra bien répondre aux exigences d'entretien et d'exploitation du réseau tout comme à la bonne application des procédures réglementaires. Le niveau de SECURITE dans le ferroviaire pourtant reconnu par tous (ne n'oublions pas : PREMIER ARGUMENT COMMERCIAL !) ne pourra qu'en pâtir face aux priorités d'abord économiques fixées et imposées par l'Entreprise et son donneur d'ordre dénommé État.

## NAO 2021-2022

---

**L'UNSA-FERROVIAIRE CONDITIONNE SA SIGNATURE A L'APPLICATION  
DES MESURES LES PLUS FAVORABLES AUX SALARIES**

**LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES GROUPE REpond  
FAVORABLEMENT**

### Une Demande

En date du 09/12/2021, le Secrétaire Général de l'UNSA FERROVIAIRE Didier MATHIS a adressé un courrier au Directeur des Ressources Humaines Groupe, François NOGUE, conditionnant la signature par l'UNSA FERROVIAIRE de l'accord NAO 2021/2022 à l'application de la meilleure des mesures les plus favorables aux salariés, proposés lors de la table ronde du 17/11/2021.

### Une Réponse

En date du 09/12/2021, le Directeur des Ressources Humaines Groupe, François NOGUE, accusant réception de la demande émanant de l'UNSA FERROVIAIRE et donnant une suite réponse favorable à cette demande.

**Seront donc mises en œuvre les mesures suivantes dans un calendrier le plus rapproché, soit :**

- **Le montant maximal de la prime de pouvoir d'achat **600€ ou 300€** en fonction des salariés concernés**
- **La prime de travail de **220 €** au titre de la mesure générale de revalorisation salariale**
- **Les mesures premiers niveaux de salaires jusqu'à la PR15**
- **Un contingent de niveaux additionnel de 15% sur le contingent final négocié en 2022, et des enveloppes d'augmentations individuelles des contractuels aux niveaux proposés en table ronde**
- **Les mesures relatives aux évolutions de grille (positions – niveaux et échelons supplémentaires ;**

**Si l'UNSA-FERROVIAIRE se félicite de l'application de ces mesures, favorables aux salariés, elle continuera d'œuvrer pour une revalorisation salariale de plus haut niveau.**



# VOS REPRESENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

CSE ZP NEN

Nom	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
KAMMERER	SYLVIE	<a href="mailto:kammerer.s@unsa-ferroviaire.org">kammerer.s@unsa-ferroviaire.org</a>	GY	JEAN MARC	<a href="mailto:gy.im@unsa-ferroviaire.org">gy.im@unsa-ferroviaire.org</a>
LEROY	ADRIEN	<a href="mailto:leroy.a@unsa-ferroviaire.org">leroy.a@unsa-ferroviaire.org</a>	LE CESNE	CLAIRE	<a href="mailto:le-cesne.c@unsa-ferroviaire.org">le-cesne.c@unsa-ferroviaire.org</a>
BERTRAND	PIERRE	<a href="mailto:bertrand.p@unsa-ferroviaire.org">bertrand.p@unsa-ferroviaire.org</a>	HENER	EVELYNE	<a href="mailto:hener.e@unsa-ferroviaire.org">hener.e@unsa-ferroviaire.org</a>
MELONI	DELIZIA	<a href="mailto:meloni.d@unsa-ferroviaire.org">meloni.d@unsa-ferroviaire.org</a>	COLLOTTE	SEBASTIEN	<a href="mailto:collotte.s@unsa-ferroviaire.org">collotte.s@unsa-ferroviaire.org</a>
NOEL	MAURICE	<a href="mailto:noel.m@unsa-ferroviaire.org">noel.m@unsa-ferroviaire.org</a>	HALAS	GAEL	<a href="mailto:halas.g@unsa-ferroviaire.org">halas.g@unsa-ferroviaire.org</a>
DEMARES	SOPHIE	<a href="mailto:demares.s@unsa-ferroviaire.org">demares.s@unsa-ferroviaire.org</a>	MARQUISE	PHILIPPE	<a href="mailto:marquise.p@unsa-ferroviaire.org">marquise.p@unsa-ferroviaire.org</a>
SCHMITT	PASCAL	<a href="mailto:schmitt.p@unsa-ferroviaire.org">schmitt.p@unsa-ferroviaire.org</a>	CAILLE	SEBASTIEN	<a href="mailto:caille.s@unsa-ferroviaire.org">caille.s@unsa-ferroviaire.org</a>
RAWOLLE	REGIS	<a href="mailto:rawolle.r@unsa-ferroviaire.org">rawolle.r@unsa-ferroviaire.org</a>	TREDEZ	CHRISTOPHE	<a href="mailto:tredez.c@unsa-ferroviaire.org">tredez.c@unsa-ferroviaire.org</a>
THEVENARD BERGER	BENOIT	<a href="mailto:thevenard.b@unsa-ferroviaire.org">thevenard.b@unsa-ferroviaire.org</a>	STRICHER	PASCAL	<a href="mailto:stricher.p@unsa-ferroviaire.org">stricher.p@unsa-ferroviaire.org</a>
DAIME	LAURENT	<a href="mailto:daime.l@unsa-ferroviaire.org">daime.l@unsa-ferroviaire.org</a>	NOWICKI	PIERRE	<a href="mailto:nowicki.p@unsa-ferroviaire.org">nowicki.p@unsa-ferroviaire.org</a>
CATIAU	BRUNO	<a href="mailto:catiau.b@unsa-ferroviaire.org">catiau.b@unsa-ferroviaire.org</a>			

SI VOUS SOUHAITEZ NOUS ADRESSER DES QUESTIONS : [catiau.b@unsa-ferroviaire.org](mailto:catiau.b@unsa-ferroviaire.org)

SI VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

POUR NOUS REJOINDRE ET ADHERER EN LIGNE, [CLIQUEZ ICI](#)

## J'adhère à l'UNSA !

**CONTRACTUELS** Efficace  
 Service public  
 Savoir-faire  
**EXPERTISE** Carrières  
 Hot-Line Juridique  
 METIERS  
 Filières  
 Syndicat de services  
 Autonome  
**STATUT** Responsable

*A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !*

Nom: .....  
 Prénom: .....  
 Direction: .....  
 Adresse Pro: .....  
 Collège: .....  
 Tél: .....  
 Mail: .....

**Fédération UNSA-Ferroviaire**  
 56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS  
 Tél: 01 53 21 81 80 . [federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)

